

Délibération

Générale

colonial

DELIBERATION n° 71/8e L la Commisison permanente de la Chambre des Députés, fixant la date d'ouverture et la durée de la 2e Session Ordinaire de 1974 de la Chambre des Députés. (Rendue exécutoire par arrêté n° 74-1855/SG/CD du 28 novembre 1974) .

n° 71/8e L la

Ministère
PRÉSIDENCE DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

Date de publication
18 novembre 1974

Numéro JO
n° 24 du 26/12/1974

Date du numéro
26 décembre 1974

VISAS

Vula loi 67-521 du 3 juillet 1967 relative à l'organisation du Territoire français des Afars et des Issas, notamment en son article 28

Vula délibération n° 47/8e L du 10 juin 1974 portant délégation d'une partie des pouvoirs de la Chambre des Députés à la Commission permanente jusqu'à l'ouverture de la ire session ordinaire de 1975

A adopté dans sa séance du 18 novembre 1974 la délibération dont la teneur suit :

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— La date d'ouverture de la 2e Session ordinaire de 1974 de 1& Chambre des Députés est. fixée au samedi 30 novembre 1974 à 9 heures. Art. 2. — La durée de cette Session sera-au. maximum de deux mois.

Le secrétaire de la Commission Permanente de la Chambre des Députés**RUSCONI DANIEL****Le président de la Commis-**
sion Permanente de la Chambre des Députés**AHMED HASSAN LIBAN.**